

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 03848

Numéro SIREN : 751 843 343

Nom ou dénomination : A BLACK STORM PROD

Ce dépôt a été enregistré le 17/02/2021 sous le numéro de dépôt 10453

Bilan Simplifié

A BLACK STORM PROD

GREFFE TRIBUNAL DE
COMMERCE DE NANTERRE

17 FEV. 2021

DEPOT N°

10453

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 17/06/20
Devise d'édition EURO

ACTIF	Montant brut	Dépréciation	Montant net	Exercice précédent
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	22 544		22 544	22 544
Immobilisations corporelles	42 410	33 783	8 627	6 950
Immobilisations financières	49		49	49
ACTIF IMMOBILISÉ	65 003	33 783	31 220	29 543

Stocks de mat. premières et approv.				
Stocks de marchandises				
Avances et acompt. versés sur comm.	580		580	
Créances clients et comptes rattachés				13 508
Autres créances	692		692	730
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilité				
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	1 273		1 273	14 238

TOTAL GÉNÉRAL	66 276	33 783	32 493	43 781
----------------------	---------------	---------------	---------------	---------------

PASSIF	Montant net	Exercice précédent
Capital social ou individuel	1 000	1 000
Écarts de réévaluation		
Réserve légale	100	100
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	(7 502)	(475)
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	(1 398)	(7 027)
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	(7 800)	(6 402)

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
---	--	--

Emprunts et dettes assimilées	1 902	6 494
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	3 997	4 550
Autres dettes	24 779	29 525
Produits constatés d'avance	9 614	9 614
DETTES	40 293	50 183

TOTAL GÉNÉRAL	32 493	43 781
----------------------	---------------	---------------

13

Compte de Résultat Simplifié

A BLACK STORM PROD

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 17/06/20
Devise d'édition EURO

RÉSULTAT COMPTABLE	Export	Montant	Exercice précédent
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens			
Production vendue de services	65 375	96 269	97 171
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation reçues			
Autres produits		472	158
PRODUIT D'EXPLOITATION		96 741	97 329
Achat de marchandises [y compris droits de douane]			
Variation de stock de marchandises			
Achats de matières premières et approvisionnements			
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]			
Autres charges externes		25 204	34 343
Impôts, taxes et versements assimilés		790	1 277
Rémunérations du personnel		57 819	56 271
Charges sociales		9 409	10 824
Dotations aux amortissements		4 807	4 203
Dotations aux provisions			
Autres charges		6	1
CHARGES D'EXPLOITATION		98 035	106 918
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		(1 294)	(9 589)
Produits financiers			
Produits exceptionnels			5 000
Charges financières		43	42
Charges exceptionnelles		62	2 395
Impôts sur les bénéfices			
BÉNÉFICE OU PERTE		(1 398)	(7 027)
RÉSULTAT FISCAL	Réintégrations	Déductions	
Rémunérations et avantages personnels non déductibles			
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles			
Provisions non déductibles			
Impôts et taxes non déductibles			
Réintégrations diverses			
Abattement sur le bénéfice			
Déductions diverses			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		(1 398)	
Déficit de l'exercice reporté en arrière			
Déficit antérieurs reportables			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		(1 398)	

R 1

Annexe

REGLES ET METHODES COMPTABLES

(Code de commerce art.8 et 17 - arrêté ministériel du 22.06.99

règlement n° 99-09 du 23 avril 99)

MODE ET METHODES D'EVALUATION

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- . Continuité de l'exploitation,
- . Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- . Indépendance des exercices.

Et, les règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels, appliquées sont conformes à la réglementation française en vigueur. La méthode de base de retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les éléments d'actif ont l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée et les conditions probables d'utilisation des biens. Les taux pratiqués sont indiqués dans le tableau d'amortissement.

Des provisions sont constituées en fonction de la dépréciation des postes de l'actif ou de la probabilité de risques ou charges au passif.

COMPARABILITE DES COMPTES ANNUELS

Les méthodes d'évaluation et de présentation retenues pour établir les comptes de l'exercice sont demeurées identiques par rapport à celles de l'exercice précédent.

**INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR DONNER
L'IMAGE FIDELE ET DEROGATIONS**

Néant.

P.S

IMPACT LIE A LA PANDEMIE DU COVID-19

Suite à la crise sanitaire liée à la pandémie du Covid 19, nous pouvons considérer que :

- l'épidémie est un événement postérieur au 31 décembre 2019 ;
- cet événement ne donne pas lieu à modification du bilan et du compte de résultat clos au 31 Décembre 2019 ;
- les articles 832-2, 833-2 et 834-2 du règlement ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable général prévoient que
"dans l'hypothèse où un événement n'ayant aucun lien direct prépondérant avec une situation existant à la clôture de l'exercice survient entre la date de clôture et la date d'établissement des comptes, une information est donnée dans l'annexe" ;

Nous ne pouvons dire avec certitude, compte tenu de l'imprévisibilité de l'évolution de cette crise et de ses conséquences, qu'il n'y aura pas d'impact sur les comptes de la société durant l'exercice 2020. Nous ne pouvons, à ce stade, les quantifier

En revanche, le principe de continuité d'exploitation n'est pas remis en cause par cette situation

P.S

COUT DE PRODUCTION ET METHODE D'AMORTISSEMENT DES FILMS**COUT DE PRODUCTION DES IMMOBILISATIONS FILMS**

Un film est considéré comme faisant partie du patrimoine soit à l'obtention du "Visa d'exploitation" pour un film cinématographique soit à la remise du "Prêt à diffuser" pour un film télévisuel.

Ces deux dates sont respectivement données par le Centre National de la Cinématographie et par la chaîne de télévision, premier diffuseur. Le coût du film est alors porté en "Droits et valeurs similaires" à l'actif du bilan. Dans l'attente de l'une de ces dates qui conditionne le produit comme étant terminé, le coût du film est inscrit en "Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles" à l'actif du bilan.

Les frais financiers prévus au devis du film sont inclus au coût de production lors de son immobilisation.

Une quote-part des frais généraux est imputée à chaque produit. Dans la mesure où il existe un état opposable aux tiers, on impute le montant indiqué. Sinon, on prend 7% du coût, pour les films cinématographiques et 10% pour les films télévisuels.

METHODES DES AMORTISSEMENTS ECONOMIQUES SUR FILMS

La valeur nette d'un film qui doit apparaître à l'actif doit correspondre à une estimation économique de la valeur future de l'œuvre audiovisuelle, celle-ci étant déterminée par le Responsable de l'entreprise et sous sa responsabilité.

Ainsi, la différence entre la dépréciation fiscale (système des recettes nettes ou système du "dernier tour de manivelle") et la dépréciation économique (différence entre le prix de revient de l'investissement et la valeur d'exploitation future) sera portée au passif du bilan en provision réglementée (amortissement dérogatoire).

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé ont été, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de la valeur actuelle de ces biens.

METHODES D'AMORTISSEMENT DES FILMS

- 1) Amortissement sur une période de trois ans à compter du visa d'exploitation du film en cas d'absence de recettes.
- 2) Amortissement d'après les propres recettes du film après diminution, éventuellement des frais d'exploitation du film, et d'une quote-part des frais de fonctionnement de l'exercice.
- 3) Amortissement d'un film d'après les recettes nettes fiscales disponibles d'un autre film, ce dernier étant totalement amorti, et dans la limite d'un plafond déterminé par l'application d'un taux en fonction de la date du dernier tour de manivelle du film à amortir, sur le montant investi.

Si un film a été financé grâce à l'utilisation du Soutien Financier disponible d'un autre film, on doit pratiquer, avant tout autre, un amortissement égal au Soutien utilisé.

P.S.

Immobilisations - Amortissements

A BLACK STORM PROD

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 17/06/20
Devise d'édition EURO

IMMOBILISATIONS	Montant début exercice	Augmentations acquisitions	Diminutions cessions	Montant fin exercice
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	22 544			22 544
Terrains				
Constructions				
Inst. techniques et outillage industriel	9 233			9 233
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles	26 692	6 484		33 177
Immobilisations financières	49			49
TOTAL GÉNÉRAL	58 519	6 484		65 003

AMORTISSEMENTS	Montant début exercice	Augmentations acquisitions	Diminutions cessions	Montant fin exercice
Immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Inst. techniques et outillage industriel	3 404	210		3 614
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles	25 572	4 597		30 169
TOTAL GÉNÉRAL	28 976	4 807		33 783

P.S

Relevé des Provisions - Amortissements dérogatoires

A BLACK STORM PROD

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 17/06/20
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				

PROV. POUR RISQUES ET CHARGES				
--------------------------------------	--	--	--	--

Prov. pour dépréciation sur immo.				
Prov. pour dépréc./stocks et en cours				
Prov. pour dépréciation sur clients et comptes rattachés				
Autres provisions pour dépréciation				
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION				

TOTAL GÉNÉRAL				
----------------------	--	--	--	--

P.S

Etat des Échéances des Créances et Dettes

ETAT DES CREANCES	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISE			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	49	49	
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Acomptes Fournisseurs	580	580	
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Etat - Impôt sur les bénéfices			
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	692	692	
Etat - Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
TOTAL GENERAL	1 322	1 322	0

ETAT DES DETTES	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	1 637	1 637	
Emprunts et dettes financières divers	265	265	
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	3 997	3 997	
Acomptes ou Avoirs clients			
Personnel et comptes rattachés	4 188	4 188	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 472	5 472	
Etat - Impôt sur les bénéfices			
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	1 556	1 556	
Autres impôts, taxes et assimilés	111	111	
Dettes s/immos et comptes rattachés			
Groupe et associés	13 453	13 453	
Autres dettes			
Produits constatés d'avance	9 614	9 614	
TOTAL GENERAL	40 293	40 293	0

P.S

MONTANT DES CHARGES A PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	
	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	1 270
Dettes fiscales et sociales	11 327
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	
TOTAL	12 597

P.S

PRODUITS A RECEVOIR	
	Montant
Immobilisations financières	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances	
Créances cliens et comptes rattachés	
Personnel	
Organismes sociaux	
Etat	
Divers produits à recevoir	
Autres créances	
Valeurs mobilières de placements	
TOTAL	0

P.S

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		
	Charges	Produits
Charges ou Produits d'Exploitation		9 614
Charges ou Produits financiers		
Charges ou Produits Exceptionnels		
TOTAL	0	9 614

RS

A BLACK STORM PROD

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 - article 24-12)

Actions et parts sociales composant le capital social	Nombre	Valeur nominale
Au début de l'exercice	1 000	1,00
Emises pendant l'exercice		
Remboursées pendant l'exercice		
En fin d'exercice	1 000	1,00

P.S

A BLACK STORM PROD

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 1 000 euros
Siège Social : 15B rue Emile Duclaux, 92150 SURESNES
751 843 343 R.C.S NANTERRE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 Septembre 2020

Le 30 Septembre 2020 à 16 :00 heures, au siège social, 15B rue Emile Duclaux, 92150 SURESNES

Monsieur Pascal Simar, demeurant 15 b rue Emile Duclaux 92150 Suresnes France
Associé Unique de la société A BLACK STORM PROD, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 000 euros,

A préalablement exposé ce qui suit

En sa qualité de Président de la Société, a établi et arrêté les comptes annuels (le bilan, le compte de résultat et l'annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et le rapport de gestion sur l'activité de la Société au cours de l'exercice écoulé.

A pris les décisions ci-après relatives à :

ORDRE DU JOUR

- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019
- Affectation du résultat de l'exercice
- Rémunération de Monsieur Pascal Simar en sa qualité de Président
- Questions diverses
- Pouvoirs en vue des formalités

DECISION : APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion établi par le Président, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, de l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'Associé Unique prend acte qu'aucune dépense somptuaire et charge non déductible telles que visées par l'article 39-4 du C.G.I. n'a été engagée au titre de l'exercice.

DECISION : AFFECTATION DU RESULTAT

L'Associé Unique constate que le résultat net de l'exercice est constitué par une perte de 1.398 euros, et décide de l'affecter intégralement au compte report à nouveau, ce qui a pour effet de porter le montant de ce dernier à -8.900 euros.

La loi demande de rappeler le montant des sommes distribuées au titre des trois derniers exercices.

P. S.

Les sommes distribuées au titre des 3 derniers exercices sont les suivantes :

Date de clôture	Distributions éligibles à l'abattement (*)	Taux de l'abattement	Revenus distribués non éligibles à l'abattement
31 décembre 2018	Néant	40 %	Néant
31 décembre 2017	Néant	40 %	Néant
31 décembre 2016	3.500	40 %	Néant

(*) Dividende éligible pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à l'abattement de 40% prévu à l'article 158. 3 du CGI.

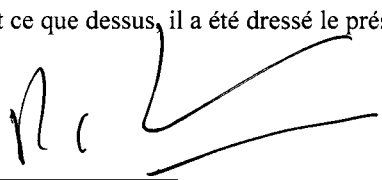
DECISION : REMUNERATION DE MONSIEUR PASCAL SIMAR EN SA QUALITE DE PRESIDENT

Monsieur Pascal SIMAR, a touché en tant que Président une rémunération annuelle de 24.000 €.

DECISION : POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, ou d'une copie, des présentes à l'effet d'effectuer toutes les formalités légales de dépôt et de publicité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'Associé Unique.


L'Associé unique

P. S.

A BLACK STORM PROD

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 1 000 euros
Siège Social : 15B rue Emile Duclaux, 92150 SURESNES
751 843 343 R.C.S NANTERRE

RAPPORT DE GESTION

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Cher associé,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous rendons compte de la situation et de l'activité de notre Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et nous soumettons à votre approbation, les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Les comptes de la Société ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur qui sont identiques à celles utilisées pour l'exercice précédent.

P.S

SITUATION ET EVOLUTION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

2019 nous a permis de consolider notre relation avec le Parlement Européen au travers des différents médias télévisuels européens .

LES EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE A LAQUELLE LE RAPPORT EST ETABLI

Un événement significatif s'est produit depuis le 31 décembre 2019 avec l'apparition du virus COVID 19 qui a entraîné le confinement et l'arrêt des activités entre le 16 Mars 2020 e le 11 mai 2020.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels. Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Le chiffre d'affaires de l'exercice social clos le 31 décembre 2019 est de 96 269 euros. Il était de 97 171 euros au titre de l'exercice précédent.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 96.741 euros il était de 97 329 euros au titre de l'exercice précédent. Le montant des traitements et salaires de l'exercice s'élève à 57.819 euros contre 56 271 euros au titre de l'exercice précédent, et le montant des cotisations sociales s'élève à 9.409 euros contre 10 824 euros au titre de l'exercice précédent. L'effectif moyen de salariés est de 1,00.

Le total des charges d'exploitation de l'exercice est de 98.035 euros contre 106 918 euros pour l'exercice précédent. Le résultat d'exploitation s'établit donc à un montant de- 1.294 euros contre -9 589 euros au titre de l'exercice précédent.

Après prise en compte du résultat financier d'un montant de -104 euros le résultat courant avant impôts de l'exercice s'élève à un montant de -1.398 euros.

Au titre de l'exercice précédent, le résultat financier était de -2.563 euros pour un résultat courant avant impôts de -7.027 euros.

Le résultat exceptionnel de l'exercice s'élève à 0 euro, il était de 0 euro au titre de l'exercice précédent.

L'impôt sur les sociétés est de 0 euro contre 0 euro au titre de l'exercice précédent.

Le résultat net de l'exercice est constitué par une perte de 1.398 euros, contre une perte de 7.027 euros au titre de l'exercice précédent.

Le montant des capitaux propres s'élève à -7800 euros au 31 décembre 2019.

AFFECTATION DU RESULTAT

Le résultat net de l'exercice est constitué par une perte de 1.398 euros.

Le Président propose d'affecter l'intégralité du résultat au compte report à nouveau.

DIVIDENDES

La loi demande de rappeler le montant des sommes distribuées au titre des trois derniers exercices.

Les sommes distribuées au titre des 3 derniers exercices sont les suivantes :

Date de clôture	Distributions éligibles à l'abattement (*)	Taux de l'abattement	Revenus distribués non éligibles à l'abattement
31 décembre 2018	Néant	40 %	Néant
31 décembre 2017	Néant	40 %	Néant

P S

31 décembre 2016	3.500	40 %	Néant
------------------	-------	------	-------

(*) Dividende éligible pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à l'abattement de 40% prévu à l'article 158. 3 du CGI.

DEPENSES ET CHARGES NON DEDUCTIBLES DU RESULTAT FISCAL

Nous n'avons aucune information à porter à votre connaissance aux termes de l'article 223 quater du Code Général des Impôts qui fait obligation d'informer l'associé du montant des dépenses et charges somptuaires de la Société.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

1. ACTIVITE DES FILIALES ET SOCIETES CONTROLEES

Néant

2. PRISES DE PARTICIPATIONS, PRISES DE CONTRÔLE, CESSIONS DE PARTICIPATIONS AU COURS DE L'EXERCICE

Néant

ACTIVITES DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Nous vous informons que la Société n'a pas engagé de politique en matière de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Conformément à la Loi, les conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du Code de commerce, dites Réglementées, sont mentionnées sur le registre des décisions de l'associé unique.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Le premier semestre 2020 a été freiné par le COVID 19 avec le confinement du 16/03/2020 au 11/05/2020, la seconde partie de l'année devrait nous permettre de travailler plus facilement nos projets de production documentaires et fictions.

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées, recevront votre agrément, et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion au Président, de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Le Président



**GREFFE DU TRIBUNAL DE
COMMERCE DE NANTERRE**
4, rue Pablo NERUDA
92000 NANTERRE

Paris, le 8 Février 2021

CONCERNE : A BLACK STORM PROD SASU
OBJET : AGO sur exercice clos le 31/12/2019

Monsieur le Greffier,

Veuillez trouver sous ce pli les comptes annuels de la société A BLACK STORM PROD :

- 1 ex. du rapport de gestion,
- 1 ex. du procès-verbal de l'assemblée du 30/09/2020,
- 1 ex. du bilan fiscal et de l'annexe,
- 1 chèque de 45,80 €uros, à l'ordre du greffe du tribunal de commerce.

Nous restons à votre disposition, et,

Nous vous prions de croire, Monsieur le Greffier, à l'expression de nos sentiments distingués.



Anne KUPERBERG